

Syndicat des Eaux **de la Cléry et du Betz**

Rapport annuel **sur le Prix et la Qualité du Service** **public de l'eau potable**

Exercice 2015

Production et distribution eau potable

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	<u>Caractérisation technique du service</u>	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.2.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.3.	Nombre d'abonnés	4-5
1.4.	Eaux brutes	6
14.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
15.	Eaux traitées.....	6
15.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	6
15.2.	Production	6-7
15.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	7
15.4.	Autres volumes.....	8
15.5.	Volume consommé autorisé	8
1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	<u>Tarification de l'eau et recettes du service</u>	9
2.1.	Modalités de tarification	9-10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10-11
2.3.	Recettes	12
3.	<u>Indicateurs de performance</u>	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13-14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
4.	<u>Financement des investissements</u>	18
4.1.	Branchements en plomb.....	18
4.2.	Montants financiers.....	18
4.3.	État de la dette du service	18
4.4.	Amortissements	18
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	19
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	<u>Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</u>	20
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	20
6.	<u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le Service est géré au niveau intercommunal.

- **Nom de la collectivité** : Syndicat des Eaux de la Cléry et du Betz
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BAZOCHES-SUR-LE-BETZ, CHANTECOQ, CHEVANNES, CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON, CHUELLES, COURTEMAUX, ERVAUVILLE, FOUCHEROLLES, GRISELLES, LA CHAPELLE-SAINT-SEPULCRE, LA SELLE-EN-HERMOY, LA SELLE-SUR-LE-BIED, LE BIGNON-MIRABEAU, LOUZOUER, MERINVILLE, PERS-EN-GATINAIS, ROSOY-LE-VIEIL, SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS, SAINT-LOUP-DE-GONNOIS, THORAILLES
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un schéma de distribution** Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* 26/06/2013 Non
- **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **régie de distribution d'eau potable**
 délégation de service public pour la station de production d'eau potable

* Approbation en assemblée délibérante

Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 9 808 habitants au 31/12/2015 (9 808 au 31/12/2014).

1.3. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 613 abonnés au 31/12/2015 (5612 au 31/12/2014).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
BAZOUCHES-SUR-LE-BETZ	187	186		186	
CHANTECOQ	339	337		337	
CHEVANNES	189	187		187	
CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON	155	154		154	
CHUELLES	728	726		726	
COURTEMAUX	189	188		188	
ERVAUVILLE	384	384		384	
FOUCHEROLLES	208	206		206	
GRISELLES	448	449		449	
LA CHAPELLE-SAINT-SEPULCRE	140	141		141	
LA SELLE-EN-HERMOY	461	461		461	
LA SELLE-SUR-LE-BIED	578	578		578	
LE BIGNON-MIRABEAU	157	159		159	
LOUZOUER	152	152		152	
MERINVILLE	118	119		119	
PERS-EN-GATINAIS	132	132		132	
ROZOY-LE-VIEIL	259	259		259	
SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS	621	625		625	
SAINT-LOUP-DE-GONNOIS	77	80		80	
THORAILLES	90	90		90	
Total	5 612			5 613	

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 11,94 abonnés/km au 31/12/2015 (11,98 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,75 habitants/abonné au 31/12/2015 (1,96 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 120,51 m³/abonné au 31/12/2015.(107,64 m³/abonné au 31/12/2014).

1.4. Eaux brutes

1.4.1. Prélèvement sur les ressources en eau

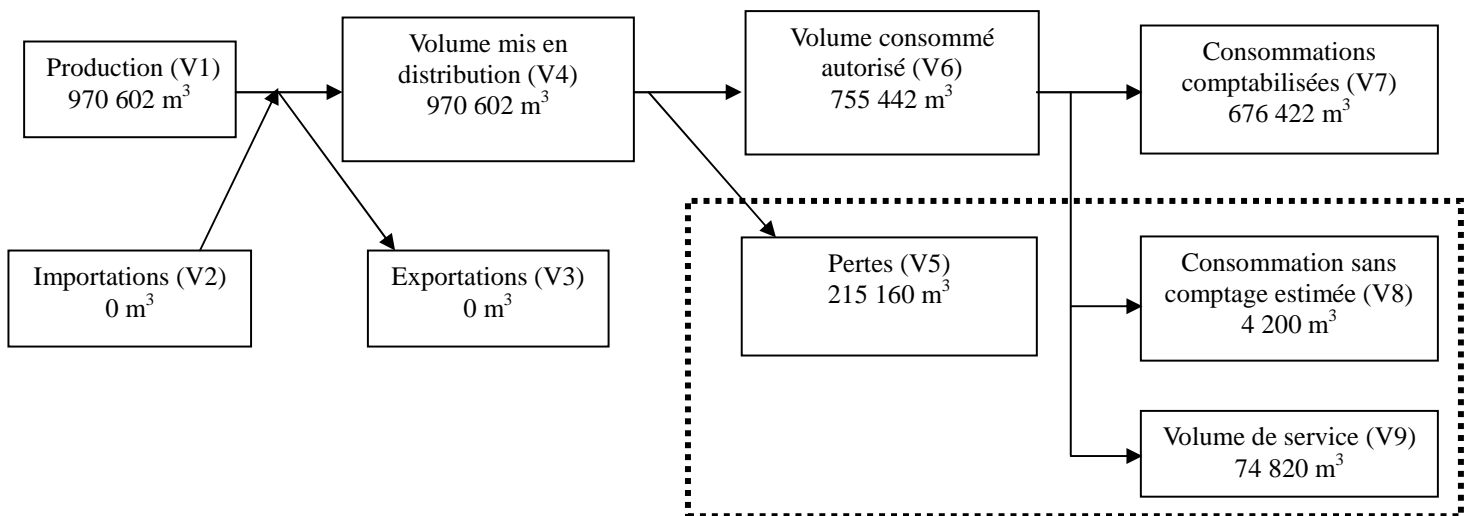


Le service public d'eau potable prélève 970 602 m³ pour l'exercice 2015 (983 117 m³ pour l'exercice 2014)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



1.5.2. Production

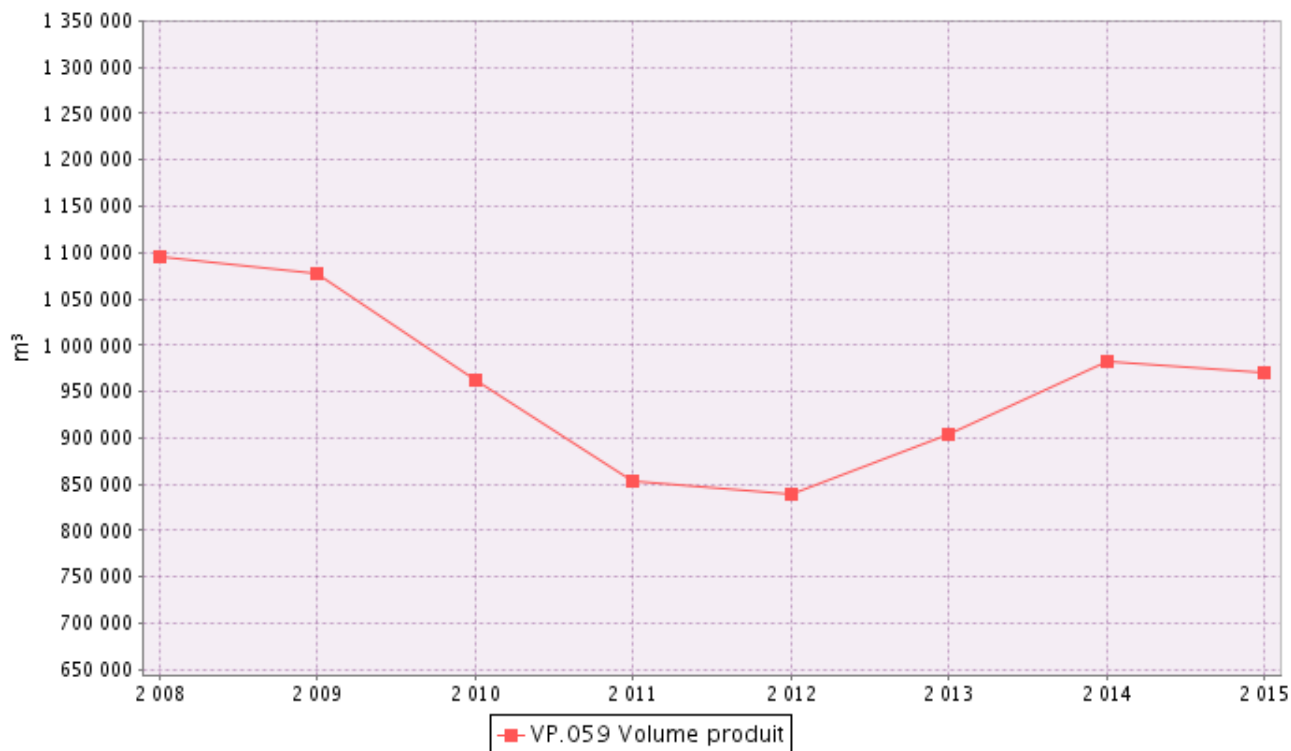


Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de traitement des Trois Fontaines à SAINT LOUP DE GONNOIS	BIONITRACYCLE 300 m ³ /h

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Captage F1	491 559	485 301	-1,3%	60
Captage F2	491 558	485 301	-1,3%	60
Total du volume produit (V1)	983 117	970 602	-1,3%	60



1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques	644 279	676 422	4,99 %
Abonnés non domestiques	0	0	
Total vendu aux abonnés (V₇)	644 279	676 422	4,99 %

1.5.4. Autres volumes



	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	16 239	4 200	
Volume de service (V9)	83 666	74 820	

1.5.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2014 en m3/an (production)*	Exercice 2015 en m3/an
Volume consommé autorisé (V6)	983 117	755 442

* données brutes de la consommation eau pompée à la station de production sans pertes sur réseau (RPQS 2014)

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 470 kilomètres au 31/12/2015 (470 kms au 31/12/2014).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 15,00 € H.T. au 01/01/2015
15,00 € H.T. au 01/01/2016

La grille tarifaire n'a pas été modifiée entre 2015 et 2016.

Tarifs		Au 01/01/2015
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15 mm	20,29 €
	Abonnement DN 20 mm	29,44 €
	Abonnement DN 32 mm	38,59 €
	Abonnement DN 40 mm	47,73 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 9 999 m ³	1,15 €/m ³
	Prix au m ³ à partir de 10 000 m ³	1,00 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,41 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs		Au 01/01/2016
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15 mm	20,29 €
	Abonnement DN 20 mm	29,44 €
	Abonnement DN 32 mm	38,59 €
	Abonnement DN 40 mm	47,73 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
	Prix au m ³ de 0 à 9 999 m ³	1,15 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 9 999 m ³	1,00 €/m ³
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,41 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,29	20,29	0 %
Part proportionnelle	138,00	138,00	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	158,29	158,29	0 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	8,40	0 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	48,00	49,20	2,5 %
TVA sur taxes	11,81	11,87	0,5 %
Montant TTC des taxes et redevances pour 120 m ³	68,21	69,47	1,85 %
Total	226,50	227,76	0,56 %
Prix TTC au m³	1,89	1,90	0,5 %

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m³	Prix au 01/01/2016 en €/m³
BAZOCHES-SUR-LE-BETZ	1,15	1,15
CHANTECOQ	1,15	1,15
CHEVANNES	1,15	1,15
CHEVRY-SOUS-LE-BIGNON	1,15	1,15
CHUELLES	1,15	1,15
COURTEMAUX	1,15	1,15
ERVAUVILLE	1,15	1,15
FOUCHEROLLES	1,15	1,15
GRISELLES	1,15	1,15
LA CHAPELLE-SAINT-SEPULCRE	1,15	1,15
LA SELLE-EN-HERMOY	1,15	1,15
LA SELLE-SUR-LE-BIED	1,15	1,15
LE BIGNON-MIRABEAU	1,15	1,15
LOUZOUER	1,15	1,15
MERINVILLE	1,15	1,15
PERS-EN-GATINAIS	1,15	1,15
ROSOY-LE-VIEIL	1,15	1,15
SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS	1,15	1,15
SAINT-LOUP-DE-GONNOIS	1,15	1,15
THORAILLES	1,15	1,15

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

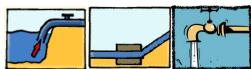
annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

annuelle

Les volumes facturés au titre de l'année 2015 sont de 676 422 m³/an (644 279 m³/an en 2014).

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	788 070	834 844	
Recette de vente d'eau en gros (Lemoine Lyonnaise des Eaux)	127 314	126 217	
Total recettes de vente d'eau	915 384	961 061	
Recettes liées aux travaux	3 370	2 179	
Frais d'accès au service	5 285	6 733	
Subvention Bassin SEINE NORMANDIE	51 180	80 598	
Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL	26 497	67 550	
Subvention Communes	0	7 377	
Total autres recettes	86 332	164 437	
Total global des recettes	<u>1 001 716</u>	<u>1 125 498</u>	

Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 961 061,00 € H.T. (915 384,00 € H.T. au 31/12/2014).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	20	0	30	0
Paramètres physico-chimiques	20	0	30	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	0
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	98%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	73,12 %	77,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	3,81	4,4
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	68,55 %	69,7 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,7 m³/j/km (1,6 m³/j/km en 2014).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 1,3 m³/j/km (1,5 m³/j/km en 2014).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	6.100	4.390	0.280	0.610	0.712

Au cours des 5 dernières années, 12,09 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,51 % (0,52 % en 2014).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 55 % (55% en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

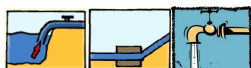


La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2014	Exercice 2015
Nombre total des branchements	164	162
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	24
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	162	170*
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	1.22	14,8
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	98.78	

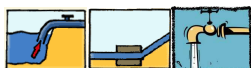
**nombre supérieur* car un programme de renouvellement est programmé sur 2016 et après vérification, il a été retrouvé un nombre important de branchements à reprendre supplémentaires (anciennes données du Syndicat de la Vallée du Betz)

4.2. Montants financiers



	Exercice 2014	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	329 363	269 822
Montants des subventions en € (Bassin SEINE NORMANDE)	51 180	80 598
Montants des subventions en € (Conseil Départemental)	26 497	67 550

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2014	Exercice 2015
Encours de la dette au 31 décembre 2015 (montant restant dû en €)	54 925,50	22 069,18
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	31 299,95
	en intérêts	1 556,37

4.4. Amortissements



Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 229 537,10 € (254 794,61 € en 2014).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en place de débitmètres de sectorisation en pied de châteaux d'eau	40 000	40 000

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Déplacements de conduites du domaine privé vers le domaine public et pose de vannes de sectionnement	2015	96 000,00 € H.T.
Remplacements branchements en plomb	2015	29 000,00 € H.T.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service a reçu 2 demandes d'abandon de créance et en a accordé 2.

906,90 € ont été abandonnés, soit 0,0013 €/m³ pour l'année 2015 (0,189 €/m³ en 2014).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 808	9 808
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,89	1,9
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,12 %	77,8 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,6	1,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,5	1,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,52 %	0,51%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	55 %	55 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,189	0,0013